



16 octobre 2020

Coronavirus (COVID-19)

Renforcement des capacités de dépistage en Valais

Avec la croissance du nombre de cas de COVID-19 et l'arrivée des virus hivernaux, le Valais accroît ses capacités de dépistage. Les principaux centres de tests COVID-19 sont répertoriés sur le site internet de l'Etat du Valais www.vs.ch/covid-19. Cette offre est complémentaire aux tests déjà effectués dans la plupart des cabinets médicaux et aux urgences des hôpitaux. Les personnes sans symptôme (par exemple en vue d'un voyage à l'étranger) ainsi que les personnes présentant des symptômes légers et ne souhaitant pas une consultation médicale sont priées de se rendre dans les centres de tests spécifiquement dédiés à cette fin (et non pas aux urgences de l'hôpital Sion).

Le dépistage est à la base de la stratégie visant à contenir l'épidémie de coronavirus et éviter un nouveau confinement. Toute personne de plus de 12 ans présentant des symptômes du COVID-19 doit se faire tester. Pour les enfants de moins de 12 ans présentant des symptômes persistant plus de 3 jours ou en mauvais état général de santé, il est recommandé de prendre contact avec un pédiatre.

Les symptômes les plus courants sont une affection aiguë des voies respiratoires (maux de gorge, toux surtout sèche, insuffisance respiratoire, douleurs dans la poitrine), fièvre ou perte soudaine de l'odorat et/ou du goût. Une auto-évaluation peut être effectuée sur le site internet www.coronacheck.ch.

Le test peut être effectué au cabinet de votre médecin ou auprès de l'un des centres de tests répertoriés sur www.vs.ch/covid-19 :

Hôpital du Valais (sites de Viège et Martigny), Hôpital Riviera-Chablais (site de Rennaz), Laboratoire Salamin (drive-in au Théâtre des Halles à Sierre dès le 19.10.2020), Policlinique de Valère (Sion), Laboratoire SYNLAB (drive-in à côté de la salle polyvalente de Conthey dès le 29.10.2020), Cabinet Médical de Champéry, Cabinet médical du Verger à Collombey et Maison de la Santé du Haut-Lac à Vouvry.

Les jours d'ouverture, horaires et modalités de prise de rendez-vous sont précisés sur le site internet. Selon les centres, le test peut être fait avec ou sans consultation médicale, selon le choix de chaque personne.

Pour les personnes présentant des symptômes de COVID-19, le test est facturé directement à l'assureur compétent et pris en charge par la Confédération. Dans les autres cas, le test est à charge du demandeur (personne testée ou son employeur).

La forte croissance du nombre de tests ces derniers jours a parfois entraîné un certain retard dans la communication des résultats. Des renforts seront apportés prochainement afin que les personnes testées puissent être informées au plus vite.

Personnes de contact

Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du DSSC, 079 248 07 80

Victor Fournier, chef du Service de la santé publique, 078 722 38 83